

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 9 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, M. Grégory BAERT, Mme Brigitte VULLIET, M. Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Christine RUFFON, M. Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjoints,

Mme Nicole LAURIA, MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIAN, M. Nicolas MORDRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, MM. Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Odile PRIOLET, Leslie BIBOLLET, M. José BARRADAS, Mme Floriane BERTEZ, MM. Hakim SILANES EL MANIGHOUDI, Rémi FRADIN, Mmes Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Delphine FILLION-ROBIN, Gaëlle GUEBEY, Conseillères Municipales.

Date de la convocation : 2 avril 2026  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 29

Secrétaire : Mme Stéphanie POIRIER, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2026/070 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA STRUCTURE PETITE ENFANCE - LOT N° 11 - AVENANT N°1**

M. le Maire expose que, dans le cadre des travaux en cours de réalisation de la structure multi-accueil, dont l'ouverture est prévue pour septembre 2026, il est nécessaire de conclure un avenant au lot n°11 - mobiliers, attribué à l'entreprise KOMPAN.

Au cours de l'avancement de l'opération, les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ont émis un avis défavorable à la solution initialement prévue pour le sol situé sous le jeu pour enfant, à savoir des « copeaux ». Ils exigent que ce revêtement soit remplacé par une résine, afin de satisfaire pleinement aux exigences de sécurité applicables aux équipements destinés aux jeunes enfants.

Afin de ne pas retarder le déroulement du chantier et de garantir la conformité de l'équipement en vue de l'ouverture de la structure, il est proposé de valider l'avenant correspondant.

Le montant de l'avenant s'élève à 9 588,00 € HT, faisant passer le montant du lot de 38 554,50 € HT à 48 142,50 € HT.

Sur le plan financier de l'opération, il est rappelé que, avant la mise en œuvre de ces travaux, le marché présentait une diminution de 12 894,85 € HT par rapport au montant initial de l'opération.

Après la prise en compte de cet avenant, cette diminution est ramenée à 3 306.85 € HT.

.../...

Ainsi, malgré cette modification rendue nécessaire par les exigences réglementaires, le marché demeure en baisse par rapport à son montant initial, tout en permettant de sécuriser l'ouverture de l'équipement dans les délais prévus.

*Vu le Code de la commande publique ;*

*Vu le marché de travaux relatif à la construction de la crèche communale, attribué notamment à l'entreprise KOMPAN pour le lot n°11 – mobiliers ;*

*Vu l'avancement des travaux de la crèche, dont l'ouverture est prévue en septembre 2026 ;*

*Vu l'avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) imposant des exigences spécifiques en matière de sécurité des aires de jeux ;*

*Vu le projet d'avenant annexé à la présente délibération ;*

*Considérant que, dans le cadre de l'exécution des travaux en cours, les services de la PMI ont émis un avis défavorable à la solution initialement prévue pour le sol situé sous le jeu pour enfants, consistant en la pose de dalles de type « copeaux » ;*

*Considérant que ces services exigent la mise en œuvre d'un revêtement de sol en résine, mieux adapté aux normes de sécurité applicables aux espaces d'accueil de jeunes enfants ;*

*Considérant que cette modification est nécessaire pour garantir la conformité réglementaire de l'équipement et permettre l'ouverture de la structure dans les délais prévus ;*

*Considérant que l'avenant correspondant a été établi et dûment signé par l'entreprise KOMPAN ;*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **APPROUVER** l'avenant au lot n°11 – mobiliers, attribué à l'entreprise KOMPAN, relatif à la modification du revêtement de sol de l'aire de jeux de la structure multi-accueil.
- **AUTORISER** M. le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous documents afférents
- **PRÉCISER** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 10 avril 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Stéphanie POIRIER

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 16 AVR. 2026 ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 20 AVR. 2026

THÔNES, le 20 AVR. 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES  
**AVENANT N° 1**

**EXE10**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**COMMUNE DE THONES**  
Place de l'Hôtel de Ville  
74230 THONES

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

**KOMPAN SAS**  
363 Rue Marc Seguin  
77198 DAMMARIE LES LYS  
Tél : 01 64 10 24 49  
N° SIRET : 321 643 321 000 35

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Aménagement des locaux d'une structure petite enfance  
THONES**

**LOT 11 – Jeux extérieurs**

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 22/12/2025
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 3 semaines
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux de TVA	20 %
Montant H.T.	38 554,50 €
Montant T.T.C	46 265,40 €

**D - Objet de l'avenant.**

- Modifications introduites par le présent avenant :

N°	Désignation	Quantité	Unité	Prix Unité	Montant
FR-79SST	SOL COULE (HORS FLEXO) Pose sur grave compacté	68	M2	141,00	9 588,00

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

 NON

 OUI

Montant de l'avenant :

Taux TVA	20,00 %
Montant H.T.	9 588,00 €
Montant T.T.C	11 505,60 €
% d'écart introduit par l'avenant	24,87 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Taux TVA	20,00 %
Montant H.T.	48 142,50 €
Montant T.T.C	57 771,00 €

**E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Patrick BERTAULT, Responsable Bureau des Marchés	Dammarie les Lys, le 02/04/2026	 KOMPAN SAS 363 rue Marc Segouin 77198 Dammarie les Lys Tel 01 64 37 23 33 fax 01 64 10 24 Internet : www.KOMPAN.fr E-mail : jeux.kompan@wanadoo.fr

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ..... , le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

**■ En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MAIRIE DE THONES  
SERVICE COMPTABILITE  
Monsieur BRUNET  
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - BP 82  
74230 THONES

## Devis

Devis N° D3095568-1  
N° Client 58535  
Date 20/02/2026  
Date d'expiration 20/08/2026

Contact Commercial Dimitri Chauvel  
Email DimCha@kompan.com

N° TVA Client FR33217402809

Nom du projet FR45772 74 ARCHI THONES Crèche

N°	Désignation	Quantité	Unité	Prix Unit	Montant
FR-79SST	SOL COULE (HORS FLEXO) Pose sur grave compacté	68	M2	141,00	9 588,00

Désignation	Montant
Montant travaux sols	9 588,00
<b>Total EUR HT</b>	<b>9 588,00</b>
20% TVA	1 917,60
<b>Total EUR TTC</b>	<b>11 505,60</b>

Conditions de paiement 30 jours nets